

Délibération n° 158/CP du 23 octobre 2024
approuvant l'accord-cadre de coopération sur le programme du service volontaire océanien conclu avec le groupement d'intérêt public France Volontaires

Historique :

Créée par : Délibération n° 158/CP du 23 octobre 2024 approuvant l'accord-cadre de coopération sur le programme du service volontaire océanien conclu avec le groupement d'intérêt public France Volontaires

JONC du 31 octobre 2024
Page 18890

Article 1^{er}

L'accord-cadre de coopération sur le programme du service volontaire océanien conclu avec le groupement d'intérêt public France Volontaires, figurant en annexe de la présente délibération, est approuvé.

Article 2

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à signer cet accord.

Article 3

La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.